

Département de l'aménagement du territoire

Objet et résumé du projet de POS « Centre d'incendie et de secours Nordstad » au sens de l'article 7, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

I. <u>Contexte général</u>

Dans un contexte de diminution de l'effectif des membres actifs dans les services de secours malgré une croissance démographique continue au Luxembourg, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) est devenu, par l'entrée en vigueur de la loi modifiée du la loi modifiée du 27 mars 2018, l'organe fédérateur des services de secours luxembourgeois .

La loi précitée du 27 mars 2018, reformant le système établi par la loi abrogée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, dispose d'une organisation territoriale et opérationnelle pour les services de secours, ceci en vue de permettre aux citoyens dans toutes les parties du pays d'avoir accès à un service de secours de d'assurer une organisation efficace et une gestion efficiente de ces services.

La nouvelle organisation territoriale et opérationnelle des services de secours, a été définie en fonction de :

- La réalisation d'une étude sur l'implantation théorique des centres de secours pour atteindre toute la population en 15 minutes de trajet,
- En tenant compte des centres de secours figés suite à leurs constructions ou rénovations récentes,
- L'armature urbaine du Programme directeur d'aménagement du territoire dont l'ensemble des CDA forme un système hiérarchisé et cohérent basé sur le principe de la déconcentration concentrée et permettant de définir un système qui oriente les développements socio-économiques, ainsi que la planification de la mobilité aux endroits les plus appropriés.

Ainsi, quatre zones de secours ont été définies, à savoir :

La zone de secours SUD ;

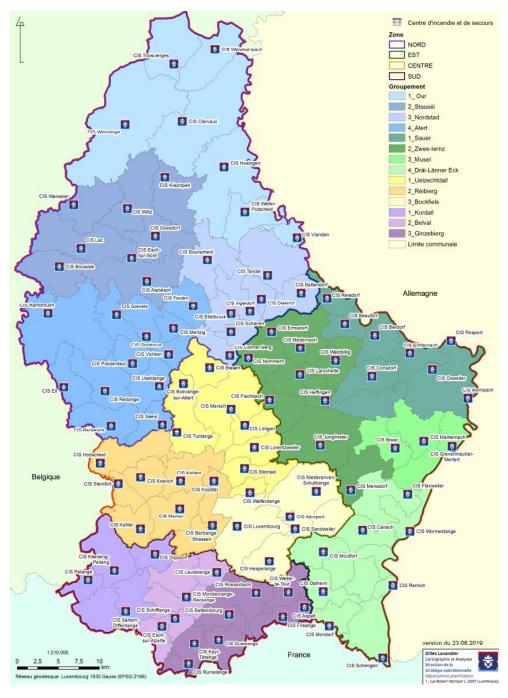
La zone de secours CENTRE ;

La zone de secours NORD ;

La zone de secours EST.

Une zone de secours est subdivisée en plusieurs groupements de secours. Un groupement de secours regroupe plusieurs centre d'incendie et de secours.

En ce qui concerne la Zone de secours NORD, quatre groupements de secours ont été définis, dont celui de la « Nordstad » qui couvre les communes de Bettendorf, Bourscheid, Colmar-Berg, Erpeldange-sur-Sûre, Schieren, Tandel ainsi que les Villes de Diekirch et Ettelbruck.



(Ministère de l'Intérieur : Plan national d'organisation des Secours)

L'implantation des CIS doit respecter les objectifs de couverture définis par le Plan national d'organisation des Secours (PNOS) afin permettre de couvrir dans un délai correct chacune des communes.

II. Les fonctions du site « Fridhaff » pour le CGDIS

Afin de pouvoir remplir le contrat opérationnel tel que retenu dans le PNOS, il est essentiel pour le CGDIS de disposer dans l'agglomération de la Nordstad un emplacement stratégique qui permet d'un côté de rejoindre rapidement les villes d'Ettelbruck et de Diekirch où sont concentrés la majeure partie des interventions effectuées par les unités de la zone de secours Nord et qui garantit de l'autre côté une bonne desserte routière afin de permettre une distribution des secours notamment en cas d'envoi de renforts dans les groupement environnants.

Un groupe de travail interministériel a analysé plusieurs sites en fonction des critères suivants :

- L'accessibilité;
- La surface nécessaire à la réalisation du projet ;
- Les coûts d'acquisition;
- L'impact sur l'environnement.

Le terrain destiné à la réalisation du projet se situe à la limite nord de la zone industrielle régionale du *Fridhaff* et présente une superficie d'environ 21.700 m². Le terrain se trouve en grande partie sur une pente orientée vers le nord.

Au vu de l'importance régionale du projet, l'ensemble des acteurs concernés se sont mis d'accord pour le réaliser par le biais d'un plan d'occupation du sol.

Le site est destiné à accueillir les trois fonctions suivantes :

a) Le Centre d'incendie et de secours (CIS) « Nordstad »

Le CIS Nordstad appartient à la catégorie IV – c'est-à-dire qu'il doit assurer simultanément au moins deux départs en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie ou de sauvetage, deux départs en intervention pour une mission de secours d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention.

Le POJ est réalisé majoritairement par la mobilisation de personnel professionnel en garde casernée.

Dans ce cadre:

- les pompiers professionnels sont répartis par équipe et leur effectif est fixé en tenant compte notamment, de la répartition horaire de l'activité opérationnelle et du type de missions réalisé majoritairement;
- les pompiers volontaires, répartis en équipe permettant une distribution équitable de la disponibilité, assure le complément en personnel pour garantir en permanence le POJ. Ils sont placés sous le régime de l'astreinte ou de la garde casernée.

Des pompiers volontaires peuvent participer à la garde casernée et à la réalisation du POJ en complément ou en remplacement de pompiers professionnels.

Le CIS Nordstad réunit les anciennes unités de pompiers et de protection civile des villes d'Ettelbruck et de Diekirch dans une unité opérationnelle commune.

Sur le plan géographique, le CIS Nordstad est actuellement réparti sur deux bâtiments :

- 28 Avenue Lucien Salentiny L-9080 Ettelbruck; année de construction 1984;
- 1, rue du Onze Septembre L-9282 Diekirch ; année de construction 1979, transformation 2013.

Les deux bâtiments présentent entre autres des déficits dans les domaines suivants :

- Séparation noir-blanc;
- Surfaces pour un nombre accru de collaborateurs (vestiaires, bureaux, salles de séjour, salles de repos);
- Nombre et taille des emplacements pour les véhicules d'intervention;
- Exigences en matière de consommation d'énergie et de protection contre les incendies ;

Étant donné qu'une transformation des bâtiments existants ne s'avère pas possible, il a été jugé nécessaire de construire un nouveau complexe pour le CIS « Nordstad » afin d'optimiser les processus internes et d'offrir ainsi un meilleur service aux citoyens.

b) Les locaux pour la Zone de secours Nord

Outre la construction du nouveau centre d'incendie et de secours (CIS Nordstad), le projet prévoit également la construction d'infrastructures pour les besoins de la Zone de secours Nord. Il s'agit essentiellement de bureaux et entrepôts destinés aux différents services zonaux (tels que la logistique, la formation ou encore la prévention/planification).

c) Le terrain d'entrainement à vocation nationale

Finalement, il est prévu d'implanter sur le site un centre d'entraînement aux incendies réels et un terrain d'entraînement pour l'équipe canine de sauvetage. Le regroupement de ces infrastructures permettra de créer des synergies et d'abandonner les sites d'entrainement de Wasserbillig et d'Altwies qui ne suffisent plus aux besoins et standards en matière de sécurité et d'hygiène et leur déconstruction permettra une renaturalisation de ces terrains.

III. Le projet de POS

Le bâtiment principal du centre d'incendie et de secours se trouve dans la partie sud-est de la délimitation du présent POS. Au sud-ouest du terrain, il est prévu de construire un parking pour les visiteurs et les employés. Dans la partie nord du terrain, il est prévu de disposer l'installation d'entraînement au feu réel, le champ de débris, le terrain d'entraînement canin ainsi que le bassin de rétention.

La planification du centre d'incendie et de secours prévoit un bâtiment principal de cinq étages, mais seuls deux étages dépassent du sol par rapport à la rue. Au cours de la planification, l'ensemble de l'infrastructure a été adapté aux besoins. Le bâtiment est conçu pour accueillir environ 25 pompiers prêts à intervenir sur place 24 heures sur 24. En outre, environ 25 personnes en service de jour assumeront des tâches administratives, techniques et logistiques. Les bureaux, les salles de réunion, les salles de séjour et les salles de repos sont prévus aux deux étages supérieurs. Le rez-de-chaussée abrite, outre le garage pouvant accueillir jusqu'à 20 véhicules d'intervention, les vestiaires et les installations sanitaires ainsi que les centrales techniques des sapeurs-pompiers (ateliers spécifiques aux sapeurs-pompiers). Le sous-sol est principalement réservé au garage souterrain pouvant accueillir jusqu'à 49 voitures, et des entrepôts se trouvent également à ce niveau. L'accès au parking souterrain se fait par une rampe située à l'extérieur du bâtiment.

L'éclairage de l'accès doit être commandé par des détecteurs de mouvement et il est renoncé à un éclairage permanent du terrain. L'eau de pluie des toits sera utilisée à des fins d'exercice et pour remplir les véhicules. En outre, il est prévu d'équiper les toits de panneaux photovoltaïques afin d'alimenter le bâtiment en énergie de manière largement autonome. Cette utilisation est également prévue dans le cadre d'une éventuelle électrification future des véhicules d'intervention du CGDIS.